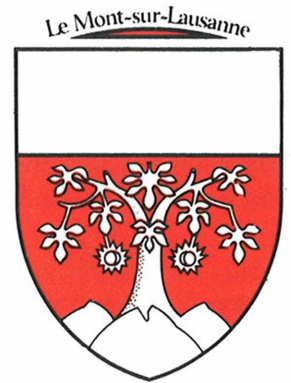


# AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Rémy Vaucher, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth Le Mont

## REFLETS DU LÉGISLATIF

Tout d'abord, je tiens à préciser que la Commission de gestion se compose de 7 membres et non 6, comme mentionné par erreur dans les derniers "Reflets", l'oublié dans l'énumération étant M. Pierre-André Jan.

### Séance du 30 mai 1983

Lors de cette séance, présidée comme de coutume par M. Daniel Grosclaude, président, les membres du Conseil communal ont débattu de l'aménagement d'une salle de sciences au collège du Mottier. M. Michel Mattenberger donne connaissance du rapport de la commission ad hoc. Cette commission est unanimement convaincue que la création d'une salle de sciences permettra de revaloriser les classes terminales en développant une ambiance favorable à l'autonomie et à la prise de responsabilité de l'élève.

La commission des finances (rapporteur M. Raymond Corbaz) abonde également dans ce sens et constate que les moyens nécessaires au financement sont disponibles.

Le coût estimatif de Fr. 384'000.— comprenant aussi bien les travaux de maçonnerie, installations électriques, revêtements de sols, etc. que le mobilier et le matériel d'expérimentation ainsi qu'un labo de photo, semble bien évalué.

Après une courte discussion au cours de laquelle sont données quelques précisions notamment sur le coût de certaines rubriques du devis, les membres du Conseil décident à l'unanimité d'autoriser notre exécutif à entreprendre les travaux sur la base du plan financier présenté, tout en tenant compte de quelques suggestions de détail de la commission ad hoc.

Le Conseil se consacre ensuite à l'examen de la deuxième étape de réfection et de restauration de la Grande salle, associé à un nouvel aménagement de la place du Petit-Mont. Là aussi, la commission ad hoc, au nom de laquelle rapporte M. Roger Stutz, ainsi que la commission des finances (rapporteur M. Adrien Dormond) recommandent à l'assemblée d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.

Dans le cadre de la discussion, la Municipalité répond

à quelques questions relatives notamment à:

- l'isolation thermique pour laquelle un investissement trop important ne paraît pas rationnel vu que les locaux ne sont pas utilisés chaque jour;
- la ventilation de la grande salle, dont la réalisation n'est malheureusement plus guère possible après coup (il serait préférable d'éviter de fumer pendant les spectacles!);
- l'aménagement de la cuisine, qui a été étudié en collaboration avec les principaux utilisateurs;
- le nombre de places de parc dans la cour de l'école enfantine du Petit-Mont, qui ne doit pas être davantage grignoté par les voitures dans l'avenir.

Le Conseil communal, à l'unanimité, autorise notre exécutif à entreprendre les travaux nécessaires, pour un montant de Fr. 724'900.—.

En principe tous les locaux de ce bâtiment, y compris la cuisine, devraient être à nouveau disponibles pour les manifestations et soirées dès l'automne prochain.

Nous ne doutons pas que tous les utilisateurs, spectateurs et autres Montains et Montaines seront heureux de la mise à disposition de locaux ayant fait peau neuve et plus pratiques que précédemment.

Le Conseil communal octroie encore la bourgeoisie du Mont-sur-Lausanne à M. Vincent Delaunay, ressortissant français.

Au chapitre des communications de la Municipalité et des propositions individuelles, M. Jean Henny, à la demande de Mme Novet, donne la composition de la commission scolaire comme suit:

Président	: M. Jean Henny
Vice-présidente	: Mme Marthe Pittet
Secrétaire	: Mme Luce Mégroz
Membres	: Mme Aline Corbaz
	MM. Jean-Pierre Gariglio
	Michel Rauschert
	Bertrand Chenevard

Le Conseil est informé de ce que le règlement de la police des constructions se trouve toujours et encore

au Conseil d'Etat pour approbation. Par ailleurs, la première enquête du plan des zones, liée au remaniement parcellaire, est terminée.

M. Roger Menétréy intervient en faveur de 4 semaines de vacances pour nos employés communaux (actuellement 3 semaines) et M. Alfred Borgeaud demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'une sortie annuelle pour nos aînés.

Fin de séance à 21h.35.

~~~~~

## Séance du 20 juin 1983

Au cours de cette séance, présidée par M. Daniel Grosclaude, le Conseil communal a passé en revue les comptes communaux et la gestion 1982. Précisons d'emblée que, dès cette année, il appartient à la commission de gestion, et non plus à celle des finances comme précédemment, d'examiner les comptes.

## Comptes communaux 1982

M. Pierre-André Jan rapporte sur ces derniers. La commission de gestion apporte quelques informations et précisions complémentaires sur plusieurs dicastères. Elle relève le souci de la Municipalité de rester dans les normes du budget. Le résultat réjouissant de l'exercice 1982 démontre une gestion financière saine, l'excédent brut de recettes atteint Fr. 1'162'447.—. La commission félicite M. Zingre, boursier, pour la bonne tenue des comptes. Après une courte discussion concernant des questions de détail, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité les comptes communaux 1982.

## Gestion 1982

M. Philippe Chappuis donne lecture du rapport détaillé de la commission de gestion qui relève, entre autre et une fois de plus, l'exiguïté des locaux de l'administration communale et l'urgent besoin d'un nouveau bâtiment administratif. Elle regrette par ailleurs que la Municipalité ait renoncé à la construction d'un modeste bâtiment au Grand-Mont servant à abriter une sous-station électrique des services industriels, un local réservé au matériel des employés de la commune et des toilettes publiques; cette renonciation suite à une pétition contre un tel édifice, sous prétexte qu'il ne faut pas créer des lieux favorisant la drogue et l'exhibitionnisme! La commission de gestion souhaite que cet objet soit remis à l'ordre du jour.

Elle relève également la bonne gestion de notre exécutif et invite le Conseil à adopter le rapport de gestion municipal, sous réserve des suggestions et propositions de la commission de gestion.

Les différents dicastères sont examinés successivement. Pour la petite histoire mentionnons l'intervention au sujet des deux malheureuses bornes lumineuses en face du café Central, si souvent endommagées, et qui auront droit à un petit mur en béton en guise de protection.

La rapide dégradation des plaques de numérotation de nos maisons a également fait l'objet d'une intervention. Elles devront être changées, mais aux frais de

qui, that is the question?

Quant au nom du futur directeur des écoles du Mont, le Conseil communal n'en aura pas la primeur, puisque la nomination devrait avoir lieu quelques jours après cette séance seulement.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le rapport de gestion 1982 de la Municipalité compte tenu des propositions de la commission de gestion.

Au chapitre des communications de la Municipalité et des propositions individuelles, M. Grosclaude informe l'assemblée de la démission du Conseil communal de M. Claude Villard, motivée par son déplacement à Renens.

Mme Gaillard revient sur le problème de la fréquence des bus No 20. La Municipalité promet de relancer les TL à ce sujet.

M. Grosclaude clôt la séance à 21h.50.

La secrétaire:  
Evelyne Panchaud

~~~~~

## MESSAGE DU SYNDIC

### Comptes 1982

Comme ces années écoulées (c'en est devenu une habitude), les comptes de l'an passé ont bouclé, une fois de plus, de façon fort satisfaisante. Alors que les dépenses étaient maintenues généralement aux montants budgétés, les recettes, elles, ont accusé, dans chaque chapitre, une sensible augmentation. Elles se chiffrent à Fr. 8'274'138.23, alors que le budget les avait estimées à Fr. 6'840'910.—. Cette différence provient essentiellement du revenu du chapitre des finances où nous pouvons relever les détails suivants:

IMPÔTS:	Comptes	Budget
Revenu	Fr. 4'691'000.—	pour Fr. 4'000'000.—
Fortune	453'000.—	505'000.—
Source	72'000.—	40'000.—
Personnes morales	371'000.—	220'000.—
Foncier	338'000.—	300'000.—
Droits de mutation	271'000.—	180'000.—
Gains immobiliers	443'000.—	210'000.—

Au cours de l'année 1982, le Conseil communal a octroyé Fr. 218'650.— de crédits supplémentaires, destinés au paiement de 10 petits suppléments relatifs à divers comptes et Fr. 100'000.— pour le collecteur de La Tuilière - Petit-Flon.

L'excédent de recettes a été réparti entre différents fonds de réserves tels que:

- achat de terrains
  - véhicule pour le service du feu
  - construction de bâtiments communaux (abris collectifs, voirie, centre Protection civile, administration)
  - plan directeur des canalisations eaux usées
- à la couverture du manque à gagner prévisible en matière d'impôt sur la valeur locative des immeubles affectés au domicile principal de nos contri-

buables (env. Fr. 450'000.— pour un an)

c) au règlement des deux dernières annuités de notre engagement à l'équipement gériatrique de la zone sanitaire I (Fr. 30'000.—)

d) au financement partiel de la réfection du bâtiment de la grande salle et du collège du Grand-Mont.

Cet excédent de recettes, que l'on peut qualifier de très important puisqu'il atteint près du 14% de nos encaissements, a donc été utilisé en amortissement de travaux déjà effectués ou réinvesti immédiatement dans des réalisations prévues à court terme.

Leur financement en sera donc facilité et, compte tenu des montants très importants qu'il faut d'ores et déjà envisager, cela ne peut que faciliter l'élaboration du programme de leur réalisation.

Les tableaux ci-dessous illustrent plus concrètement le résultat de l'exercice financier de 1982:

#### COMPTES 1982

Comptes	Charges	%	Produits	%
Administration générale	739'314.77	8,9	59'345.—	0,7
Finances	410'094.37	4,9	6'879'047.68	83,1
Domaines - Bâtiments	750'580.20	9,1	189'836.80	2,3
Travaux	1'288'338.15	15,6	873'170.95	10,6
Instruction publique - Cultes	1'887'422.15	22,8	204'271.45	2,4
Police	613'088.65	7,4	68'466.35	0,9
Sécurité sociale	477'852.50	5,8	—,—	
Comptes de fonctionnement	6'166'690.79		8'274'138.23	
Investissements, amortissements	945'000.—	11,4	—,—	
Excédent de recettes (à répartir)	1'162'447.44	14,1		
	8'274'138.23	100%	8'274'138.23	100%

#### BUDGET 1982

Comptes	Charges	%	Produits	%
Administration générale	769'320.—	10,9	45'500.—	0,6
Finances	436'250.—	6,2	5'654'050.—	79,8
Domaines - Bâtiments	755'200.—	10,7	167'810.—	2,4
Travaux	1'305'740.—	18,4	718'850.—	10,2
Instruction publique - Cultes	1'887'600.—	26,7	199'500.—	2,8
Police	577'470.—	8,1	55'200.—	0,8
Sécurité sociale	532'800.—	7,5	—,—	
Comptes de financement	6'264'380.—		6'840'910.—	
Investissements, amortissements	817'000.—	11,5		
Excédent de dépenses (budget)			240'470.—	3,4
	7'081'380.—	100%	7'081'380.—	100%

## Gestion 1982

Le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion du ménage communal en 1982 fait ressortir certains points susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

### Police des constructions

Le "Plan des zones", mis à l'enquête en 1981, n'a pas été soumis à l'approbation de l'Etat. Les quelques oppositions qu'il a soulevées et le remaniement parcellaire en cours nous obligerons à y apporter quelques modifications, il sera donc remis à l'enquête publique en temps opportun. Dans l'immédiat, - sous réserve des divers plans de quartier ou d'affectation légalisés depuis, - le plan de 1968 garde toute sa valeur et est seul applicable.

Le règlement sur la police des constructions est actuellement, et depuis fin octobre 1982, à l'examen des Services cantonaux.

Nous sommes impatients de le voir enfin légalisé par l'approbation du Conseil d'Etat.

42 permis de construire, d'importance très variable, ont été accordés en 1982; ils concernent la construction ou l'aménagement de 14 logements nouveaux.

### Bâtiments communaux

A part l'énumération des travaux d'entretien entrepris dans les divers bâtiments communaux, il ressort nettement de ce chapitre du Rapport de gestion, de même que dans celui de la Commission, présenté lors de la séance du 20 juin 1983, que la construction du bâtiment administratif devient de plus en plus urgente et indispensable. Décemment, nous ne pouvons plus imposer à nos collaborateurs chargés de notre administration, de continuer à travailler dans les conditions actuelles.

Les Communes sont actuellement dans l'obligation de remplir de nombreuses tâches nouvelles ou précédemment assumées par les Services cantonaux. En conséquence, l'administration "enfile" et les locaux devraient pouvoir faire de même pour permettre d'assurer l'accomplissement de ces multiples tâches avec toute l'efficacité et la discrétion nécessaires.

### Forêts - Domaines

L'ouragan des 7 et 8 novembre 1982 a occasionné des dégâts touchant à 405 m<sup>3</sup> dans les seules forêts propriété de la Commune. Ce sont donc les possibilités d'abattage de presque deux années qui, en quelques heures de foehn, ont été utilisées.

Les ordures ménagères ramassées et conduites à la décharge de Teufstal ont dépassé 1'110 tonnes (en 1981, 1'005 t.; en 1980, 885 t.; dépense 1982, Fr. 156'153.—).

Rappelons que les déchets de jardin et tontes de gazon ne sont pas des ordures ménagères et que le Service de ramassage ne doit pas prendre en charge de telles "marchandises". Nous comptons sur l'esprit de collaboration et de discipline de chaque propriétaire afin que les règles en vigueur soient respectées par tous et au profit de tous.

### Travaux

- Elargissement de la chaussée et création d'un trottoir à l'entrée Village du Grand-Mont, de la ferme de l'Ochette à la Place du village,
- et à la route de Sauvablin, avec pose de collecteurs séparatifs,
- aménagement des arrêts de bus T.L. en Budron,
- chemin piétonnier entre le chemin de la Perrause et le collège du Grand-Mont.

Ces divers travaux routiers ne vont pas sans causer de réelles perturbations dans le trafic local. Nous remercions tous les usagers pour la compréhension dont en général ils font preuve lors de ces périodes difficiles.

Ces travaux occasionnent aussi des emprises sur les propriétés qui en sont à proximité immédiate. Les

pour parler avec les propriétaires bordiers sont généralement empreints de compréhension et de bonne volonté. Notre reconnaissance est acquise aux très nombreux propriétaires qui, par leur esprit de collaboration, ont facilité et allégé grandement le travail des délégués de la Municipalité et celui de l'administration communale, tout en évitant des frais exagérés et superflus.

Eclairage public: ch. du Saux et ch. de la Croix.  
Défense incendie: pose de 8 bornes hydrantes en des points divers.

## Police

Contrôle des habitants:

- augmentation de 220 habitants, soit 4'087 au 31 décembre 1982
- 1'060 mutations, arrivées ou départs.

Protection civile:

Dans les meilleurs délais, nous devons réaliser:

1 PC type II	de 340 m <sup>2</sup>
1 PO att. type I	de 490 m <sup>2</sup>
1 PO san.	de 160 m <sup>2</sup>

et pour fin 1989 au plus tard, il faudra construire les abris collectifs nécessaires pour que l'entier de notre population soit "abrité", soit environ 500 places. Ces aménagements indispensables sont en partie prévisibles dans les constructions communales envisagées.

## Cultes et instruction

30 maîtres et maîtresses assurent l'enseignement dans les 24 classes de nos écoles qui accueillent 514 élèves, dont près de 80 viennent des villages voisins; 137 jeunes montaines et montains suivent l'enseignement secondaire dans les collèges de la ville.

## Municipalité

L'exécutif communal a tenu 50 séances, totalisant 167 heures de débats. Les municipaux, pour l'accomplissement de leurs tâches de responsables de dicastères, ont accompli, en plus, 3'586 heures de travail ou de représentation.

Ces renseignements "assez largement commentés" donnent un aperçu de la multitude des choses traitées par l'Exécutif et nous incitent à redire notre reconnaissance à tous nos collaborateurs qui, avec nous, oeuvrent pour le bien de notre village et de tous les Montains.

*P. Rauschert  
Syndic*

~~~~~

## COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

### Garde de triage

Le 30 juin dernier, Mr Gaston Blanc, garde forestier, habitant Belmont a pris sa retraite. Ce dernier était employé à 50% comme garde de triage pour les forêts communales et privées des communes de Pully, Belmont, Epalinges et Le Mont. Pour les autres 50%, il

était employé comme chef d'équipe au service des forêts de la commune de Pully.

Pour lui succéder, le Département AIC, d'entente avec le service cantonal des forêts, Mr Audemars, inspecteur forestier du 17ème arrondissement et les municipalités intéressées, a nommé Mr Karali Mikesch jusqu'ici garde forestier à temps partiel pour le triage de Lutry et Savigny.

Dès le 1er juillet, les deux triages désignés ci-dessus sont regroupés en un seul; il est désigné par le nom de Savigny. Par cette fusion, Mr Mikesch est maintenant garde de triage permanent pour les forêts communales et privées des 6 communes en question.

Nous rappelons aux propriétaires de forêts privées qu'avant chaque coupe ils ont l'obligation de faire appel au responsable du triage; ce dernier procédera au martelage des bois et leur délivrera un permis de coupe.

~~~~~

## Nos zones industrielles

Dans le but de mieux faire connaître les entreprises installées sur le territoire de notre commune, la Municipalité du Mont a décidé d'ouvrir ses colonnes à une information à caractère non publicitaire où chaque responsable pourra présenter les activités, l'histoire éventuellement, de l'entreprise dont il a la charge.

Nous commençons aujourd'hui par la maison

### LINEART, SISE EN BUDRON E

Activités principales: Publicité, fabrication de présentoirs et de décors pour vitrines, architecture d'intérieur.

Entreprise fondée en 1951 par les deux associés actuels, débuts très modestes dans un petit atelier à Lausanne. Grâce aux soins apportés aux ordres de nos clients, l'entreprise se développe d'une manière harmonieuse et déménage par 2 fois afin de s'agrandir.

Nous travaillons surtout avec des entreprises suisses, mondialement connues, ce qui fait que les trois-quarts de notre fabrication sont exportés dans le monde entier.

En 1972, début de la construction de notre atelier dans la zone En Budron et départ de notre activité au Mont à partir d'octobre 1973.

*Réd.*

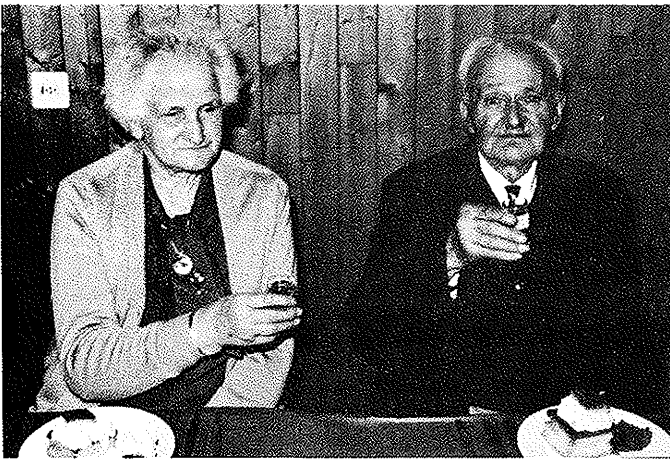
~~~~~

## NOCES D'OR

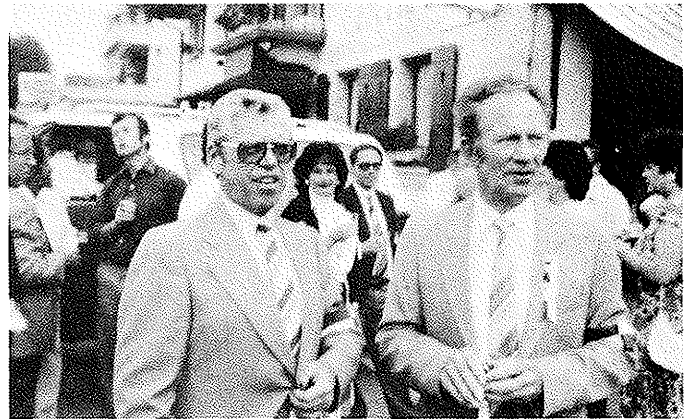
M. et Mme Auguste Amaudruz se sont mariés le 19 avril 1933, Mme Amaudruz, venue d'Argovie en Suisse romande pour y apprendre le français, y est restée définitivement. M. et Mme Amaudruz ont exploité le domaine familial de la Marjolatte en collaboration avec la famille d'un frère. De cette union naquit une fille qui réside également avec les siens dans notre commune. M. Amaudruz a participé quelques années

## ABBAYES RÉUNIES

Cette manifestation étant récente, elle est encore très présente dans les mémoires et nous nous contenterons d'en donner dans ce journal que les résultats et quelques reflets photographiques.



avec ses deux chevaux au déneigement des routes au moyen du triangle qui était à cette époque la seule possibilité existante. Ce couple a connu l'évolution extraordinaire de ce siècle tant sur le plan des travaux de la ferme que sur le développement de la Commune. Une délégation municipale formée de MM. Ph. Rauschert, syndic et Jean Henny, municipal, leur a fait art des vœux des autorités et de toute la population.



LES ROIS DE LA FÊTE  
à droite, M. Michel Rochat et à gauche, M. Jackie Hugonnet

### Classement cible "société"

|                     |            |
|---------------------|------------|
| 1. ROCHAT Michel    | 451 points |
| 2. HUGONNET Jackie  | 100 (441)  |
| 3. FAVRE Louis      | 450 (96)   |
| 4. CORBAZ Bernard   | 100 (384)  |
| 5. DEMIERRE Ernest  | 450 (94)   |
| 6. ROCHAT Bernard   | 100 (368)  |
| 7. AMAUDRUZ Michel  | 430 (95)   |
| 8. CORBAZ Bertrand  | 99 (418)   |
| 9. MAYOR Valdo      | 430 (92)   |
| 10. CORBAZ François | 99 (412)   |



Le 23 mars 1983, M. et Mme Muller ont fêté leurs cinquante ans de mariage. C'est avec beaucoup de plaisir qu'ils ont accueilli une délégation du Conseil municipal composée de MM. Claude Agassiz et J.-J. Belet.

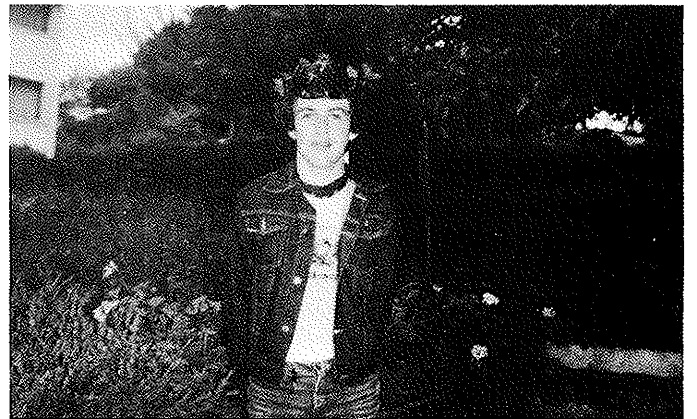
Après avoir remis leur boucherie au Boulevard de Grancy à Lausanne, ces jeunes retraités sont venus s'installer en Etavez, en 1967. La Municipalité ayant donné l'autorisation de construire une écurie attenante à la maison, M. Muller, passionné de cheval, a eu ainsi la possibilité de pratiquer son sport favori dans les bois du Jorat. Que de belles randonnées!

Venant les deux de la campagne, M. et Mme Muller furent heureux de retrouver cette vie paisible, avec leurs enfants et petits-enfants, après avoir passé 40 ans en ville.

*A ces deux couples jubilaires nous souhaitons une vie heureuse, exempte de soucis de santé.*

Réd.

~~~~~



L'un des rois du tir des Cadets, Didier Turin

### Classement du tir des cadets 83

1. MEYLAN Frank	43 points
2. TURIN Didier	10
3. GLANZMANN Alain	41
4. GLAYRE Christophe	9
5. DEBELY Patrick	35

### Classement cible "Châtaignier"

1. BESSON Henry	453 points
2. FAVRE Louis	444 pts D
3. ROCHAT Michel	439 pts D

4. VITTOZ Charly	438 pts	D
5. SEIRA Philippe	433 pts	D
6. CORBAZ François	429 pts	D
7. TURRIAN Marcel	429 pts	D
8. NOVERRAZ Gérald	428 pts	D
9. CHAPPUIS Philippe	421 pts	D
10. HAUSWIRTH Gérard	417 pts	D

### Classement cible "Progrès"

1. ROCHAT Michel	825 points
2. BESSON Henry	816
3. FAVRE Louis	813
4. DARBELLAY Roger	808
5. CORBAZ François	796
6. VITTOZ Charly	795
7. HAUSWIRTH Gérard	790
8. TURRIAN Marcel	786
9. NOVERRAZ Gérald	763
10. CORBAZ Rémy	752

## DANS NOS SOCIÉTÉS INFORMATIONS

### L'Ordre de la poêle

Emanation des pot-au-feu de Lausanne, notre groupe a été créé en 1965 et réunit aujourd'hui, une soixantaine de compagnons.

Les "ressats" se font en moyenne une fois par mois, le jeudi soir, au local du Châtaignier. Les Montains gourmets et désireux de se faire la main aux fourneaux peuvent se joindre à notre ordre.

Renseignements auprès de notre président:

**Roland LOB**  
Chemin de la Viane  
1052 Le Mont  
Tél. 32 96 68

*Le Comité*

~~~~~

### Armes de guerre



Mme Ella Henny, l'une de nos "Vaudaises" et M. Roger Menétrcy, organisateur des cortèges

**TIRS MILITAIRES  
DERNIER JOUR**  
Stand du Châtaignier  
20 août 83 de 13h.30 à 17h.00

*Réd.*

*Le Comité*

~~~~~

~~~~~



*Classe du Grand-Mont de 1931*  
Photo mise à disposition par M. Maneschi

**PROCHAIN JOURNAL: fin septembre DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES ARTICLES: 10 septembre**  
**RÉDACTEUR: M. Rémy Vaucher, chemin du Mottier 3, 1052 Le Mont-sur-Lausanne**